

353

— 8 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. LABROUSSE, ayant pour objet l'organisation de l'assistance à tous les aveugles indigents en France et en Algérie. (N^o 6 (rectifié) et 131, année 1901.)

(Nommée le 22 mars 1901.)

MM.

- 1^o BUREAU : ALCIDE TREILLE.
2^o — BASSINET.
3^o — DEANDREIS.
4^o — BEAUPIN.
5^o — LABROUSSE. — *Rapporteur*
6^o — PÉDEBIDOU. — *Secrétaire*
7^o — LÉON LABBÉ. — *Président*
8^o — ALEXANDRE LEFÈVRE.
9^o — ROLLAND.



2

Commission relative à l'assistance
aux aveugles indigents

Séance du 26 Mars 1901.

Présents : M. M. L. de Labbe, Lefort, Labrousse, Bassons, Rolland,
Scandieu, Desjardins, Leducq.

Excusé : M. A. Breda.

Nominations du bureau : Président : M. L. de Labbe
" Secrétaire : M. Leducq.

M. L. de Labbe expose le but de la réunion.

Le commissaire fait successivement l'exposé de propositions qui ont été développées
dans le bureau.

1^{er} Bureau : M. Breda : par lettre demande qu'on n'élève pas la loi
à 11 francs.

2^{er} Bureau : M. Bassons : favorable à la proposition de M. Labrousse.

3^{er} Bureau : M. Scandieu : favorable.

4^{er} Bureau : M. Desjardins : favorable, à condition de ne pas créer d'impôt nouveau.

5^{er} Bureau : M. Leducq. favorable à la condition que les dépenses des
aveugles très pauvres fussent estimées par le Etat de la part qui
leur incombent.

6^{er} Bureau : M. Labrousse, favorable.

7^{er} Bureau : M. Lefort, favorable, à la condition que le département n'entraîne
pas toute la charge des frais de traitement.

8^{er} Bureau : M. Rolland, favorable, à la condition que les communes pauvres
seraient exonérées, pour tout ou partie, de la part qui leur
incombe.

9^{er} Bureau : M. L. de Labbe, favorable.

M. Labrousse est nommé rapporteur principal.

Le président,

L. de Labbe

Le secrétaire

M. Leducq.